

ARRETE N° POL-145/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement au 20 rue des Bourbouissous au croisement rue Walt Disney, pour **l'Entreprise VIA FTP, Du 25/06/2026 au 03/07/2026 afin de réaliser des travaux de génie civil pour les caméras de surveillance.**

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de génie civil pour les caméras de surveillance par l'Entreprise VIA FTP du Lundi 29 Juin 2026 au Vendredi 03 Juillet 2026, la circulation et le stationnement seront règlementés au 20 rue des Bourbouissous au croisement rue Walt Disney de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Mise en place d'un balisage de sécurité**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le **24/06/2026**

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

